

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2019

Date de la convocation : 11/01/2019

Date d'affichage : 11/01/2019

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 11 **Votants** : 11

Le mardi 15 janvier 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Anne Lenfant, Burlet Brigitte, Pin Marie-Thérèse, Maryvonne Curiallet – Messieurs Claret Jean-Paul, Charquet Pierre, Rey Michel, D'Hooghe Jacques, Claude Chêne, Xavier Brancaz

Absents : Levrot Laurent, Vincent Wall, Damien Lavit

Michel Rey est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance par une minute de silence, en mémoire à Simon CARTANNAZ, pompier de Paris, décédé dans l'exercice de ses fonctions le 12 janvier 2019.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes, il rappelle l'ordre du jour ;

I. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX BOULANGERIE :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'une boulangerie – pâtisserie, dans le local actuel du RAM. Les travaux sont estimés à 120 000€ HT. 4 architectes ont été sollicités et 2 réponses positives ont été apportées.

Les propositions sont composées comme suit :

- esquisse
- avant-projet sommaire
- avant-projet détaillé (dossier d'autorisation administrative)
- projet et dossier de consultation des entreprises
- assistance aux contrats des travaux
- visa des plans d'exécution des entreprises
- direction de l'exécution des travaux
- assistance aux opérations de réception

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve la proposition de :

- Michel CATHIARD
- Frais d'honoraires appliqués : 10% du montant des travaux soit 12 000€ HT (14 400€ TTC)

Vote pour : 9 + 1 abstention + 1 contre

Délibération n°01/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

II. ADRESSAGE : COUT ET DEMANDE DE SUBVENTION:

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un plan d'adressage doit être mis en place dans la Commune, notamment avec l'arrivée de la fibre. De plus, ce nouvel adressage permettra :

- pour les citoyens, à une meilleure qualité de service dans la commune, notamment une meilleure accessibilité des prestations et services
- pour les administrations et collectivités, à une connaissance affinée de la commune et des administrés afin d'optimiser le fonctionnement de la collectivité et améliorer l'organisation des services publics (gestion des listes électorales, cartographie, recensement...)
- pour les entreprises, à améliorer des relations avec les acteurs du territoire, pour faciliter les accès et une localisation des clients et fournisseurs plus précise de ces contacts

Pour cette démarche, La Poste propose une prestation d'analyse comprenant :

- le rapport méthodologique
 - l'audit et le conseil
 - la réalisation du plan d'adressage
- à hauteur de 6 000€ HT.

De plus, un chiffrage indicatif pour les plaques de numéro des maisons, les panneaux de rues et les supports a été réalisé par La Poste pour un montant de 7 396.18€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la prestation en lien avec La Poste
- valide le devis d'analyse de 6 000€ HT
- valide le devis de chiffrage de 7 396.18€ HT
- sollicite du Conseil Départemental de la Savoie une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- sollicite l'autorisation de démarrer cette opération avant la décision définitive d'attribution de la subvention

Vote pour : 11

Délibération n°05/2019

III. TARIFS CHAUFFAGE :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur avec l'AEP dans la salle « Le Rochat » et l'OPACet l'article 6-2 relatif à l'actualisation des tarifs R1 et R2.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le tarif pour la saison 2018/2019 (63.88 euros TTC R1/MWh et 79.06 euros TTC R2/KW).

Vote pour : 11

Délibération n°03 et 04/2019

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

IV. URBANISME : PLUI ET BILAN :

Monsieur Le Maire donne la parole à Anne Lenfant, adjoint en charge de l'urbanisme qui nous présente un bilan de l'année 2018 :

- 126 demandes de Certificat d'urbanisme (dont 3cub) : forte augmentation car beaucoup de vente ont eu lieu
- 9 Permis de Construire
- 28 Déclarations Préalable
- 8 Déclarations d'Intention d'Aliéné

La sollicitation sur les permis de construire et quelques déclarations préalables « difficiles » auprès de la Communauté de Communes engendre un coût de 2 410€.

Madame Lenfant signale aussi le changement de l'architecte conseil qui donne entière satisfaction : elle propose aux pétitionnaires des plans et est force de proposition.

Il reste néanmoins d'autres régularisations urgentes à faire notamment la régularisation des routes des Martenons et des Combes.

V. ETUDE TOURISTIQUE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite effectuée avec les services de la Région des Centres de Vacances de la Grennery et des Trolles.

Les résultats pour les deux centres sont excédentaires. Afin d'envisager les travaux sur les deux centres de vacances, il est nécessaire de mettre en place la troisième phase de faisabilité dont une subvention sera sollicitée par la Région.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

1. Maison santé :

Madame Suzy Rey prend la parole et explique les nouvelles difficultés rencontrées par la maison de santé des Echelles : un médecin part à la retraite dans l'année. Son temps de travail est équivalent à 2.5 ETP. Un second quitte la maison de santé pour aller s'installer à Entre Deux Guiers. Le Maire des Echelles, Monsieur Cédric VIAL accélérer le recrutement. Pour cela, un cabinet de recrutement a été mandaté. Celui-ci s'engage à recruter 2 médecins pour la somme de 15 000€ (si résultat infructueux, reprise des démarches sans coût supplémentaire) ? Pour cette opération, une participation de la commune est sollicitée.

2. Ecole :

Le risque de fermeture d'une classe est grand pour la rentrée de septembre 2019. Au vu des éléments à notre connaissance, il manquerait 5 élèves pour espérer conserver les 3 classes. Un bilan effectif doit être fait en février puis un autre en juin.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

3. Informatique :

Le renouvellement du parc informatique au secrétariat mais également au musée est indispensable. Les versions sont trop anciennes et ne permettent plus d'échanger avec les interlocuteurs aujourd'hui. Une décision doit être prise rapidement. Monsieur le Maire souhaite que AGATE intervienne pour guider les réels besoins.

4. Bibliothèque :

Une réunion s'est tenue entre les bénévoles de la bibliothèque et la municipalité. Au vu de la baisse des bénévoles, une permanence est supprimée. Les horaires d'ouverture sont donc :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le samedi de 17h à 19h
- un mardi après midi sur 2 de 14h30 à 16h30 réservé à l'école.

Le matériel informatique est également vétuste. A ce jour, aucune connexion internet mais cela sera résorbé lorsque les bureaux seront terminés.

Madame Chantal Pin souhaite qu'une nouvelle personne puisse prendre la relève, un stage est nécessaire (étalé sur 1 an).

5. Tarifs musées de l'Ours :

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (nouveaux articles et nouvel atelier) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Vote pour : 11

Délibération n°02/2019

6. Réunion avec le Thiers :

Suite à la réunion concernant le réservoir de La Plagne 2, les échanges se poursuivent d'une part pour le permis de construire du réservoir et d'autre part pour le phasage des travaux pour un maillage avec St Pierre d'Entremont.

Prochain Conseil Municipal : lundi 11 février 2019 à 19h30

Levée de la séance à 23h00

Fait à Entremont le Vieux,
Le 8 février 2019

Le Maire,
Jean-Paul Claret

